CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E207594** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2027**

ÉDITÉ LE 03/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/03/2019

Raison sociale : PISCINES 35

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/09/2023

Capital : 25 000

ZONE ARTISANALE
LA MONTGERVALAISE 1
35520 LA MEZIERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES

Siret : 849 056 478 00019

Code NACE : 4399D

Numéro caisse de congés payés : 5047557

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10895898904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10895898904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 02 99 14 83 15 **Fax :**

Portable : 07 87 39 68 05

Responsabilité légale :
MARO INVEST (977 990 647) / DONIO JOHANN PRÉSIDENT

Site Internet : https://www.piscines35.fr/

E-mail : jdpiscines35@gmail.com

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 475 071 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9152	Piscines d'habitations privées	11	06/12/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/11/2026 08:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.